

PROCES-VERBAL DU CONSEIL DES ETUDES ET DE LA VIE
UNIVERSITAIRE
SEANCE DU 9 DECEMBRE 2010

Etaient présents: M. ARAGUAS, M. BAILLON, M. LAPAIRE, M. COQUELIN, M. PEROT, M. COHEN, M. ARCELIN, M. HAUQUIN, M. BONINGUES, Mlle CARVALHO, M. MASEGOSA, Mlle MASSON.

Etaient représentés : M. LATRY, Mme MANES GALLO, M. LAÜGT, Mme MALTONE, Mme VOISIN, Mlle BURDET, Mlle LEGENSTEIN, M. SCHMITT, M. SOULEYREAU.

Etaient invités : Mme ARMENGAUD, Mme TEMPLIER, Mme LAFOURCADE, Mme MALGOUYAT, M. PIALOUX, Mme POULIN, Mme TISSOT.

Le président BRUN, ouvre la séance à 9h10. Il aborde ensuite l'ordre du jour.

I - RAPPORT D'ACTIVITE DU POSIP ET DU POLE HANDICAP

M. COQUELIN précise que ce rapport d'activité est rendu obligatoire par les textes. Il donne la parole à M. ESCADAFAL.

M. ESCADAFAL présente les grandes lignes du rapport d'activité du POSIP qui a succédé au SUIO comme pôle d'organisation des stages étudiants. Il donne la parole à Mme BOUSQUET qui commente les détails du rapport.

Mme BOUSQUET aborde le contexte de l'activité du POSIP tout d'abord par son cadre réglementaire, le schéma directeur de l'aide à l'insertion professionnelle, son articulation avec le PRES et la réforme interne de notre université. Elle décrit ensuite l'organisation administrative du POSIP, ses missions transversales et ses outils, comme la documentation et sa page web. Elle présente ensuite les différents chantiers en cours, les opérations d'information vers le second degré, l'orientation des étudiants, la gestion des stages et l'insertion professionnelle. Elle conclut en évoquant les perspectives d'évolution du POSIP ainsi que les projets en devenir.

Le président BRUN remercie Sarah BOUSQUET pour son intervention.

M. ESCADAFAL ajoute que ce rapport d'activité a été introduit par la loi LRU qui a créé un bureau d'aide à l'insertion professionnelle (BAIP) pour gérer la diffusion des stages et des offres d'emplois. Ce schéma directeur de l'insertion professionnelle, présenté annuellement devant le CEVU fait le bilan de l'insertion des diplômés. Le Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle fondu dans le POSIP a deux grandes missions transversales :

- ♦ L'accueil spécifique et l'information des étudiants par le biais d'outils spécifiques. Il s'appuie sur une cellule de liaison avec le second degré ainsi que sur la cellule d'aide au pilotage de l'université. Loin de se contenter de ce résultat, l'équipe du POSIP en accord avec le vice-président du CEVU a décidé d'approfondir ces deux axes et d'aller plus loin dans le bilan d'activité. D'ailleurs le Ministère demande qu'on lui fournisse des propositions d'organisation des BAIP qui s'appuient sur un schéma directeur. Nous sommes actuellement dans une phase d'expérimentation de l'aide aux étudiants par la mise en place d'un système simplifié d'insertion professionnelle, dont l'opération « littéraires en entreprise » est un élément fort. Nous envisageons, plutôt que de créer un service nouveau, d'intégrer le BAIP dans le SCUOIP en articulant les schémas directeurs de l'insertion professionnelle des quatre universités bordelaises sous un chapeau commun. Puis il décrit l'organisation du service, renforcé en 2009 et 2010, dont la mission principale est de fournir aux étudiants un accueil spécifique et un accompagnement dans leur insertion professionnelle.

La partie orientation en relation avec l'enseignement secondaire s'appuie sur notre participation à l'opération Infosup Gironde qui mobilise 70 enseignants pour un public de 5000 lycéens et environ 200 entretiens individuels. Nous assistons à un accroissement de la demande de participation à des forums d'orientation, piloté par des enseignants, depuis 3 ou 4 ans, surtout avec la généralisation des PPE qui ont créé des besoins complémentaires.

- ♦ En ce qui concerne les stages, le bureau des stages du POSIP accompagne les étudiants dans leurs démarches. Il prépare et finalise leur convention, dans le domaine de l'orientation professionnelle ou des stages du Ministère des Affaires Etrangères. L'insertion des doctorants reste un des grands chantiers de l'insertion professionnelle du POSIP qui va la développer au travers du plan quinquennal. Elle se base sur un accompagnement des doctorants et des équipes pédagogiques en privilégiant l'activité de conseil d'évaluation des compétences et des actions. Là encore l'opération « Littéraires en entreprise » sera reconduite et un forum, porté par M. CHAPOULIE avec le POSIP, regroupant des doctorants et des entrepreneurs sera organisé.

Mme LARGOUET demande si les étudiants de l'IUT sont pris en compte dans les bilans sur les stages.

M. ESCADAFAL répond que le rapport 2008-2009 ne portait que sur les stages d'orientation ce qui exclut de fait l'IUT. Il précise que le bilan de l'année prochaine inclura ces données.

M. COQUELIN souligne l'importance de la prise en compte exhaustive de tous les étudiants.

M. BAILLON signale que les stages licences organisés avec l'IUFM sont abandonnés à cause de tensions croissantes entre Bordeaux 3 et l'IUFM. Il craint que nos étudiants aient encore moins de formations à leur disposition dans le futur.

M. ESCADAFAL précise qu'il y a deux raisons pour lesquelles nous avons renoncé aux stages avec l'IUFM : tout d'abord les difficultés de collaborer avec cette structure et ensuite le choix de privilégier ce qui est le plus en rapport avec nos missions. Devenir enseignants est un des projets professionnels mais n'implique pas de dispositif spécifique.

M. COQUELIN reconnaît que c'est une des questions soulevées par le bilan d'activité que ces stages proposés par l'IUFM. Il regrette les difficultés de communication et d'organisation avec l'IUFM qui tient un double langage en mettant en avant des règles du jeu mais en incitant plus discrètement les étudiants à en suivre d'autres (notation par exemple). Dans l'avenir, il faudra trouver d'autres moyens de collaborer.

Mme POULIN signale le problème des emplois du temps, l'intégration des UE PPE n'empêche pas la collaboration avec l'IUFM.

M. ESCADAFAL souligne les difficultés rencontrées par le bureau des stages qui gère 500 stages d'orientation par an dont plus de 150 en quelques jours.

M. HAUQUIN précise que ce dispositif concernait un nombre limité d'étudiants, alors que notre objectif est de toucher tous les étudiants préparant le concours de Professeur des Ecoles soit 2000 candidats.

M. ESCADAFAL ajoute que malgré la réforme interne le POSIP continue à gérer les stages d'orientation.

M. COQUELIN passe la parole à Mme LAFOURCADE responsable du Pôle Handicap.

Mme LAFOURCADE présente le bilan et les perspectives d'activités du Pôle Handicap. Elle rappelle le contexte de la création du pôle et de son évolution : la loi de 2005 sur « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées », la charte université/handicap, la mise en place de la RCE et la réforme interne de notre université. La réforme interne a eu pour conséquence le rattachement du Pôle Handicap à la Direction Vivre à l'Université (DIVU), la mise à disposition de nouveaux locaux ainsi que la réalisation de travaux, la création d'un poste d'ingénieur et le maintien d'un poste de technicien. Par ailleurs nous avons assisté à une évolution des missions du pôle avec un appui à la DGPC et à la DRH afin de développer le recrutement et l'accompagnement des personnels handicapés. Le pôle pour la période 2009-2010 a géré 160 étudiants, soit une augmentation de 28 par rapport à 2008-2009, dont une étudiante américaine, une cinquantaine d'entre eux bénéficiant d'aides spécifiques financées par le Ministère ou Bordeaux 3. Le programme spécifique du Ministère qui concerne 30 étudiants pour une subvention de 41 000 euros a permis la mise en place d'aides diversifiées (prise de notes, soutien pédagogique, interface de communication...). Notre université a financé, pour sa part, des aides d'un montant de 12 400 euros. Les recettes du pôle pour 2010 provenaient du reliquat du contrat quadriennal 2007-2010, d'une subvention suite à la signature de la Charte, d'une avance du MESR sur les frais des aides aux étudiants, d'autres subventions du Ministère et du FSDIE. Pour 2011 les estimations portent sur 160 étudiants, 53 000 euros d'aides spécifiques du Ministère et de 7 000 euros venant de Bordeaux 3.

Puis Mme LAFOURCADE commente la répartition des étudiants par type de handicap et par niveau d'études ainsi que les actions menées par le pôle en 2010 :

- ♦ création, dans le cadre de la réforme interne, de binômes enseignants et administratifs,
- ♦ certification des « Actions de solidarité handicap » : 15 inscrits en 2009-2010,
- ♦ mise en place du DU « Concevoir et animer des formations adaptées au public en situation de handicap »,
 - ♦ dans le cadre de la formation sensibilisation : réalisation d'un film « autrement capable », formation de 6 membres du personnel, et de personnels des bibliothèques,
 - ♦ réalisation d'une enquête sur les programmes de recherche dans le champ du handicap en Aquitaine.

Sur le plan national :

- ♦ Participation aux journées nationales des responsables de l'accueil des étudiants handicapés et au groupe d'experts handicap de la CPU.

Au plan international :

- ♦ Organisation des journées internationales d'études à Bordeaux en juillet 2010, « nouveaux handicaps, nouveaux défis, une approche comparée ». Les perspectives d'évolution du pôle, adossées au contrat quinquennal 2011-2015, suivent plusieurs axes :

- l'accompagnement des doctorants handicapés vers un recrutement,
- le recensement et l'élaboration d'un plan adapté aux membres des personnels handicapés,
- la mise en place d'une mobilité internationale, d'une enquête sur les programmes de recherche handicap ainsi qu'une enquête sur la satisfaction des étudiants handicapés,
- le développement des réseaux cap emploi et d'autres partenaires.

Mme LAFOURCADE conclut son intervention en soulignant que l'enjeu se situera dans l'accompagnement de l'étudiant handicapé, dans la définition et la construction de son projet professionnel qui doit être cohérent et réaliste, ce qui demandera une politique volontariste forte.

Le président BRUN remercie Violaine LAFOURCADE et rappelle que la CPU a mis en place des règles pour les handicapés doctorants.

M. COQUELIN signale que le projet de labellisation inscrit dans le contrat d'établissement transcrit de manière volontariste l'importance accordée aux actions handicap conduites à Bordeaux 3.

M. COHEN demande si les étudiants dyslexiques sont recensés par l'établissement ou bien distingués après une démarche volontaire de leur part pour bénéficier d'un tiers temps.

Le président BRUN souligne la difficulté de ce dénombrement, il donne l'exemple d'enseignants qui ne veulent pas être déclaré handicapés.

M. COQUELIN répond qu'il y a des étudiants qui ne se déclarent pas handicapés mais qui peuvent bénéficier d'un tiers temps sur certificat médical sans être accompagnés par le pôle mais nous souhaiterions qu'ils soient accompagnés.

Mme LAFOURCADE ajoute que l'octroi d'un tiers temps n'est pas obligatoire et qu'il est apprécié par un médecin.

M. PEROT demande si dans les autres universités il y a un pôle handicap.

Mme LAFOURCADE répond par l'affirmative mais qu'il peut porter des dénominations différentes comme relais, mission handicap.

Le président BRUN clôt le débat et poursuit l'ordre du jour.

II - REGLEMENT DES STAGES

M. ESCADAFAL explique que ce document vient en application de dispositions non encore réglementées par une circulaire qui permettra la mise en œuvre de règles spécifiques à Bordeaux 3. C'est aussi un rappel des principaux textes. Il permet de clarifier certaines choses, en concertation avec les responsables de stages, les directeurs d'UFR et la commission de la pédagogie. Ces précisions concernent notamment le moment du départ en stage, les stages à temps partiel, et à l'étranger.

M. COQUELIN précise que ce document n'est donc pas redondant avec le travail de mise à jour de notre modèle de convention de stage validé le CEVU et le CA. Il a fait l'objet d'une large concertation et d'amendements proposés par la commission de la pédagogie.

Mlle CARVALHO demande des précisions sur la durée des stages et la possibilité de prolongation au-delà de six mois.

M. ESCADAFAL répond que c'est l'équipe pédagogique qui en fixe la durée. Si les organismes d'accueil demandent des stages plus longs, les nouvelles maquettes des formations ont été modifiées en ce sens

Mlle CARVALHO regrette qu'un stage d'une durée de plus de 6 mois ne soit pas possible.

M. COQUELIN rappelle que la durée est définie par l'équipe pédagogique en fonction des besoins de formation et qu'il faut être très vigilant pour que des stages de longue durée ne deviennent pas des CDD déguisés. Au delà de la période de formation rien n'empêche l'organisme d'accueil de signer un contrat à durée déterminé.

M. ESCADAFAL précise qu'un stage de 9 mois cadre difficilement avec les objectifs de formation d'un master.

M. ARCELIN demande quelle doit être notre attitude dans le cas d'un stage de plus de six mois avec un avenant.

M. ESCADAFAL répond que l'on peut octroyer une dérogation justifiée par l'intérêt pédagogique.

M. COHEN signale qu'en 3^{ème} année de Licence ou en Master, les stages obligatoires vont d'un mois à un mois et demi alors que quatre mois seraient nécessaires.

M. COQUELIN répond qu'on ne peut différer le résultat de l'étudiant pour satisfaire l'étudiant qui voudrait faire un stage long. Il s'agit de trouver un équilibre entre le respect des règles de la formation et le critère de l'expérience. A partir du moment où le stage est intégré à la formation, il doit être soumis à évaluation et entrer dans le calendrier universitaire sans retarder inconsiderément la publication des résultats.

M. ESCADAFAL rappelle les objectifs d'un stage, le rôle fondamental des responsables pédagogiques et qu'il n'est pas nécessaire pour analyser la totalité du parcours d'un étudiant d'attendre la fin du stage obligatoire. Un stage de quatre mois doit avoir un sens et ne doit pas remplacer un contrat de travail.

M. HAUQUIN ajoute que les unités d'enseignement des projets professionnels élargis à toutes les licences permettent de se projeter dès la première année. Il faut privilégier la cohérence du projet quelle que soit la durée de stage en cherchant plusieurs terrains de

stage, en consacrant du temps à la découverte et surtout en contrant les dérives d'exploitation des organismes d'accueil.

M. ESCADAFAL dénonce les pressions des collectivités territoriales qui profitent de la situation de l'emploi ce qui conduit à une précarisation par l'utilisation de stagiaires. Certains étudiants sont même encouragés à ne s'inscrire en licence que pour pouvoir faire un stage long.

M. MASEGOSA précise que les entreprises demandent au minimum 8 semaines de stage.

M. ESCADAFAL souligne qu'il est difficile d'imposer une durée aux organismes d'accueil et qu'il faut négocier. L'URSSAF prend en compte la période et pas la quotité. Pour qu'un stage soit gratifié il faut 40 jours consécutifs.

M. BAILLON demande s'il a bien compris le point 1-1 du règlement où il est écrit que certaines filières pourront ne pas avoir de stages obligatoires.

M. ESCADAFAL répond que certaines filières, en effet n'en ont pas.

M. COQUELIN demande que l'on procède au vote

Ne se prononce pas:	0
Abstention :	3
Contre :	0
Pour :	18

➤ Le règlement des stages de l'université Michel de Montaigne Bordeaux 3 est adopté.

III - AMENAGEMENT PEDAGOGIQUE : MASTER FRANÇAIS - LANGUE ETRANGERE

M. COQUELIN lit un texte de Monsieur BOYE professeur au DEFLE:

“Notre Master FLE présente une disparité entre le nombre d'heures de stage en M2 indiquées dans la maquette du quadriennal en cours et la réalité des stages effectués ces deux dernières années par nos étudiants. La maquette originelle indique 150h et nos étudiants ont fait régulièrement des stages de 400h et plus. À l'occasion de la présentation des modalités de contrôle au CEVU, nous souhaiterions régulariser cette situation pour officialiser une durée de stage de 400h”

M. COQUELIN demande que l'on procède au vote :

Ne se prononce pas:	0
Abstention :	0
Contre :	0
Pour :	21

➤ La durée de stage des Master 2 Français – Langue étrangère est portée à 400 H.

IV - BILAN D'ETAPE DE LA COMMISSION DE LA PEDAGOGIE SUR LE PROJET DE REFORME DES MODALITES DE CONTROLES ET DE CONNAISSANCES

M. COQUELIN présente ce bilan d'étape. Les travaux en commission ont été l'occasion de discussions approfondies sur le bien-fondé d'une réforme des modalités de contrôle et du calendrier. Mais les propositions ne sont pas encore formalisées. La mise en place de la réforme des modalités de contrôle des connaissances génère une grande inquiétude, notamment dans l'UFR Langues et Civilisations particulièrement déstabilisée au moment de son installation. Il précise qu'il a parfaitement conscience de l'état de mécontentement des personnels enseignants et BIATOS dans les UFR lié à la réforme interne, fortement entendu lors des réunions d'information qu'il a récemment tenues. Cette conjoncture n'est guère favorable à la mise en place d'une telle réforme de nos pratiques en matière d'évaluation et de rythmes de travail. Pourtant, il considère que ces changements restent particulièrement opportuns au moment de la mise en place des nouvelles habilitations et du transfert de l'organisation des examens de la scolarité centrale vers les UFR. Cette réforme était un engagement politique majeur et, malgré les difficultés qui peuvent apparaître, il reste convaincu de sa nécessité et que, sur le fond, ses objectifs sont partagés par une large majorité de la communauté. Il ajoute qu'il est persuadé que ces changements dans les modalités de contrôle ne généreront pas une augmentation de la charge du fait de la suppression de la seconde session et de la rationalisation des épreuves résultant actuellement d'un empilement malheureux entre contrôle continu et épreuves terminales. Il rappelle que, réforme ou pas, les UFR et responsables de formation ont devant elles des étapes incontournables : paramétrage des formations dans Apogée et définition des Modalités du contrôle des connaissances permettant de définir les règles de calcul. La réforme n'alourdirait aucunement cette procédure, habituelle au passage d'un contrat à l'autre. Il croit au contraire que cette réforme permettrait ensuite de mieux répartir la charge de travail liée à l'évaluation tout au long des semestres élargis évitant les pics d'activité que connaissent les UFR. Mais il reconnaît que cette réforme suppose une bonne maîtrise des outils de gestion des emplois du temps et de réservation des salles. Il n'aurait pas lancé ce chantier si n'avait été implanté le nouveau logiciel hyperplanning qui doit permettre l'assouplissement de ces procédures et l'autonomie des UFR. C'est sur ce front qu'il nous faut améliorer la situation de manière à ce que les UFR accueillent plus sereinement ces nouvelles pratiques.

M. COQUELIN souhaite également faire un point sur la procédure d'habilitation suite à la récente audition des VP CS et CEVU auprès de la DGESIP et des experts du ministère.

Cette réunion importante n'a pas fait apparaître de problème particulier. Bordeaux 3 est en avance par rapport à d'autres universités. Les experts ont constaté que le projet de contrat quinquennal et les dossiers d'habilitation que nous avons transmis répondent en grande partie aux interrogations qui étaient les leurs, notamment en matière de pilotage des formations. Un seul point noir : les Master recherche et pro cinéma. Si l'experte du Ministère a enregistré la clarification entre les masters pro ISIC d'un côté et cinéma de l'autre, elle considère que la séparation entre Master Pro cinéma et Master Recherche cinéma n'a pas lieu d'être et envisage d'émettre un avis réservé. Elle préconiserait la création d'un master indifférencié avec deux parcours. Nous attendons l'avis officiel de la DGESIP avant de proposer, éventuellement, une nouvelle articulation entre ces formations. Leur responsable, Pierre BEYLOT, a été informé de cette situation qui trouvera, sans aucun doute, sa résolution. Nous présenterons au CEVU ces nouvelles demandes qui relèvent du travail habituel de navettes. Pour les autres procédures de demandes en cours, nous sommes confiants. Le CNESER examinera nos maquettes en mars-avril et le Ministère donnera un avis d'habilitation courant mai, mais nous ne pouvons pas attendre l'habilitation pour lancer la campagne d'information auprès des lycéens et des étudiants. Nous allons donc éditer des fiches des diplômes pour pouvoir les diffuser lors des différents salons ainsi que sur

Admission Post-Bac. Pour le quinquennal, nous sommes dans une corédaction avec le ministère. Le projet est actuellement examiné avant une visite de M. HETZEL accompagné d'une délégation au mois de février. Il y aura une série de rendez-vous pour mettre en place des indicateurs de performances obligatoires et propres à l'établissement. Le CEVU sera tenu régulièrement informé à chaque étape de la procédure.

Mlle CARVALHO demande que les étudiants élus dans les conseils centraux puissent disposer des comptes-rendus diffusés aux BIATOS.

M. COQUELIN répond que cela sera fait à la reprise des cours et qu'un débat sera organisé avec les étudiants.

M. BAILLON signale qu'une pétition circule à l'UFR Langues. Il déplore que peu d'enseignants soient présents à la réunion du CEVU. Il explique cette situation par le découragement et le sentiment d'inconfort des collègues suite au transfert de l'organisation des examens aux UFR.

M. COQUELIN répond que nous payons le prix de la réforme interne, qu'il est difficile de réfléchir posément dans ce contexte, que du côté BIATOS il y a de nombreuses questions techniques et des demandes d'explication et qu'il reste convaincu que la suppression de la 2^{ème} session d'examens devrait améliorer considérablement la situation.

M. BAILLON ajoute qu'il n'y a pas eu de débat à l'UFR Langues et regrette que la motion du CEVU quant aux modalités d'évaluation du premier semestre n'ait pas été prise en compte par le Directeur.

M. MASEGOSA pose le problème du régime des dispensés et de l'envoi des convocations qui n'ont pas été encore reçues.

Mme MALGOUYAT répond qu'elle va vérifier et demander plus de précisions pour donner une réponse.

M. ARAGUAS comprend difficilement les décisions tardives du Ministère. Il dénonce le caractère des réunions de commission qu'il trouve inutiles et contre-productives.

M. COQUELIN répond que, malgré la perte de temps apparente, ces réunions ont l'avantage d'apporter des éclaircissements.

V - QUESTIONS DIVERSES

M. COQUELIN donne la parole à M. PIALOUX.

M. PIALOUX demande que dans le cadre de la Charte des associations le CEVU désigne des usagers et des personnels à la commission d'agrément et de domiciliation des associations de l'université Bordeaux 3. Cette commission d'agrément qui se réunit au début du 2^{ème} semestre comprend un représentant des enseignants, un représentant des BIATOS et deux représentants étudiants. Elle auditionne les représentants des associations qui veulent être domiciliés à Bordeaux 3.

M. COQUELIN demande que l'on procède au vote :

Ne se prononce pas:	0
Abstention :	0
Contre :	0
Pour :	21

➔ Le CEVU désigne Mlle MASSON Pauline, M. BONINGUES Louis-Johann pour les étudiants, M. BAILLON Jean-François pour les enseignants et M. HAUQUIN Pascal pour les BIATOS, comme membres de la commission d'agrément et de domiciliation des associations de l'université Bordeaux 3.

M. PIALOUX demande que le CEVU désigne deux usagers à la commission du FSDIE. Il s'agit de deux élus étudiants du CEVU à l'exclusion du vice président étudiants

M. COQUELIN demande que l'on procède au vote :

Ne se prononce pas:	0
Abstention :	0
Contre :	0
Pour :	21

➔ Le CEVU désigne Mlle CARVALHO Sandra et M. COHEN Jonas comme membres de la commission du FSDIE de l'université Bordeaux 3.

M. COQUELIN demande au CEVU de se prononcer sur la rectification de l'épreuve d'écrit en oral terminal pour la matière de l'UE 1 de la Licence 3 de Sciences du Langage de l'Université Bordeaux 3.

En l'absence de remarque, il demande que l'on procède au vote :

Ne se prononce pas:	0
Abstention :	0
Contre :	0
Pour :	21

➔ Le CEVU donne un avis favorable à la rectification de l'épreuve d'écrit en oral terminal pour la matière de l'UE1 de la Licence 3 de Sciences du Langage de l'université Bordeaux 3.

M. COQUELIN passe la parole à Mme TISSOT.

Mme TISSOT demande au CEVU d'intégrer le cours optionnel « L'écriture dans la presse » dans la maquette du DEFLE.

M. COQUELIN dit qu'en l'absence de remarque, il demande que l'on procède au vote.

Ne se prononce pas:	0
Abstention :	0
Contre :	0
Pour :	21

➡ Le CEVU donne un avis favorable à l'intégration du cours optionnel «l'écriture dans la presse » dans la maquette du DEFLE de l'université Bordeaux 3.

L'ordre du jour étant épuisé, M. COQUELIN lève la séance à 12 H 30.

Le Président

Patrice BRUN